

Les professionnels de la santé animale s'engagent pour la sécurité alimentaire

Des médicaments au service des vétérinaires et des éleveurs



L'Industrie du Médicament Vétérinaire fabrique une vaste gamme de médicaments qui concourent à améliorer la santé, la production et le bien-être des animaux. Ils permettent également d'assurer la sécurité et la qualité des denrées alimentaires et de préserver l'environnement.

La part de médicaments vétérinaires destinés aux animaux de rente représente en France plus de 60 % du marché total.

Le marché du médicament vétérinaire représente 4 % du marché du médicament humain et doit faire face en plus à des enjeux spécifiques : la large diversité des espèces et, au sein d'une même espèce, des animaux de tailles différentes, la protection de la santé du consommateur pour les animaux de production destinés à être consommés ou produisant des aliments ...

Des efforts de recherche importants

Les laboratoires de l'industrie pharmaceutique vétérinaire dépensent en moyenne plus de 10% de leur chiffre d'affaires en Recherche et Développement.

Le développement de médicaments est coûteux, long et fait l'objet d'une importante prise de risque pour le laboratoire qui n'est pas assuré, à son début, que le projet ira jusqu'à son terme. En effet, le coût du développement d'un médicament vétérinaire va de 1,5 à plusieurs dizaines de millions d'euros et peut durer en moyenne de 7 à 10 ans. En France, en 2001, 197 nouveaux produits et 438 présentations ont été mis sur le marché.



Qualité, Efficacité et Sécurité des produits

Un médicament vétérinaire ne peut être commercialisé que s'il a reçu une Autorisation de Mise sur le Marché (A.M.M.). Pour cela, le laboratoire pharmaceutique vétérinaire a réalisé des études (analytiques, pharmacologiques, toxicologiques, cliniques,...) qui ont pour but de garantir:

- la qualité des médicaments,
- leur efficacité,
- la sécurité pour l'animal traité, l'utilisateur et le consommateur.

Le dossier d'AMM indique notamment les délais d'attente à respecter pour garantir au consommateur la sécurité des denrées d'origine animale.

Les dossiers ainsi constitués sont très volumineux : on atteint facilement 500 000 pages de documentation scientifique lorsqu'il s'agit d'enregistrer un médicament dans plusieurs pays !

Le suivi des médicaments vétérinaires est assuré par la pharmacovigilance.



Les professionnels de la santé animale s'engagent pour la sécurité alimentaire



La prescription

La prescription est fondée sur un diagnostic. Parce qu'il connaît votre élevage par ses visites régulières, seul votre vétérinaire peut prescrire un traitement adapté pour vos animaux.

L'ordonnance matérialise la prescription pour un animal ou un groupe d'animaux identifiés. Elle mentionne les médicaments à utiliser, leur mode d'emploi précis et les délais d'attente. Elle porte la signature de votre vétérinaire qui engage sa responsabilité.

Le registre sanitaire

Le registre d'élevage permet l'enregistrement de tous les événements qui se déroulent dans l'élevage. Il doit être tenu pour chaque espèce élevée dans l'exploitation. Il est obligatoire depuis juin 2000.

Le registre (ou carnet) sanitaire est une partie du registre d'élevage.

Il comporte :

- la date et le détail de tous les traitements administrés ainsi que la date d'expiration des délais d'attente
- les analyses effectuées dans l'exploitation avec leurs résultats

Il donne une vision globale des pathologies dominantes de l'élevage. Il permet ainsi d'optimiser l'efficacité des traitements et contribue à en minorer les coûts.



Photo : J.C. GARCIA pour AQUIBEV



Photo : PHARMACIA

Une garantie pour le consommateur

L'identification des animaux est un facteur essentiel de traçabilité.

Les aliments utilisés dans l'élevage sont connus, répertoriés et clairement identifiés.

Les médicaments utilisés dans l'élevage sont soumis à une Autorisation de Mise sur le Marché, garantie de qualité, d'efficacité et d'innocuité.

Le respect des délais d'attente indiqués par le vétérinaire assure des denrées d'origine animale sans résidus.

Le consommateur a ainsi la garantie d'acheter un produit de qualité, provenant d'une exploitation où les traitements ont été enregistrés, réduits au strict nécessaire et où les délais d'attente sont respectés ; c'est l'usage raisonné des médicaments.

**" Les professionnels de la Santé Animale s'engagent pour la sécurité alimentaire ",
Une opération de communication présentée au salon SITESIS
les 24, 25 et 26 septembre 2002 par**



Groupe Technique Vétérinaire
des Pyrénées Atlantiques

Tel/Fax : 05 59 28 69 73
E-mail : GTV64@wanadoo.fr
Contact : Catherine Roffet

en partenariat avec le



Syndicat de l'Industrie du Médicament
Vétérinaire et Réactif

11, rue des Messageries
75010 Paris
Tél.: 01 53 34 43 43
Internet : www.simv.org
Contact : Carine Parillaud